

M. l'Orateur: Je tiens à dire à l'honorable député qu'une question doit généralement être inscrite au *Feuilleton*, mais la question ayant été posée, le ministre pourra y répondre brièvement, car notre temps est presque écoulé.

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, je viens de prendre connaissance des remarques du député en même temps que de l'existence de cette brochure et je vais les étudier avec grand intérêt.

Mme MacInnis: Si, après l'examen, le ministre refuse d'appliquer ma proposition, envisagera-t-il de faire mener une enquête sur le contrôle qu'exercent les supermarchés sur tous les produits du producteur au consommateur?

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Il s'agit là d'une question hypothétique ou d'une instance.

Mme MacInnis: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur, il ne s'agit pas d'une instance. Mais c'est bien une question que je pose. Je demande si le ministre fera mener une enquête sur le contrôle qu'exercent les supermarchés sur un produit depuis le producteur jusqu'au consommateur? Il y a un point d'interrogation à la fin de ma phrase, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: Je crois pouvoir dire, grâce à l'expérience acquise au cours des années, que toutes les instances se terminent par un point d'interrogation lorsqu'elles sont faites au cours de la période des questions.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

QUÉBEC—LES RETARDS DANS LE VERSEMENT DES PRESTATIONS—ON DEMANDE DES EXPLICATIONS

[Français]

M. Roland Godin (Portneuf): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration.

Est-il au courant du fait que plusieurs personnes, en chômage depuis trois mois, attendent toujours leurs prestations d'assurance-chômage? Dans l'affirmative, l'honorable ministre peut-il dire si nous pouvons attribuer cet état de choses au manque de fonds de la Commission ou au manque de compétence des fonctionnaires du bureau central à Montréal?

[Traduction]

L'hon. Bryce Mackasey (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, si incompétence il y a, c'est de la part du député qui ne m'a pas signalé plus tôt un cas particulier où j'aurais pu intervenir en personne.

[Mme MacInnis.]

RADIO-CANADA

LE DIFFÉREND AVEC LE NABET—LA REQUÊTE DU SYNDICAT AU MINISTRE DU TRAVAIL

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre du Travail. A-t-il reçu un télégramme de NABET lui demandant d'étudier le cas des négociations entre cet organisme et Radio-Canada? Si oui, qu'a-t-il répondu?

L'hon. Martin P. O'Connell (ministre du Travail): J'ai reçu ce télégramme, monsieur l'Orateur, et je le prends en considération.

M. Alexander: Étant donné la durée de ces négociations qui n'ont abouti à rien, le ministre voudrait-il terminer promptement cette étude afin de faire connaître aux intéressés le résultat de ses considérations très prochainement, demain par exemple?

M. l'Orateur: Il s'agit encore ici, je crois, d'une suggestion ou d'une instance. Nous avons pour ainsi dire épuisé tout notre temps mais avant de passer à l'ordre du jour la présidence va permettre au député de Saint-Jean-Est de poser une dernière question.

* * *

LE CODE CANADIEN DU TRAVAIL

LA MODIFICATION RELATIVE AU STATUT DES PÊCHEURS—LES CONSULTATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre du Travail. A-t-il consulté les provinces de Nouvelle-Écosse, de Terre-Neuve et de Colombie-Britannique sur les dispositions du bill C-183—je pense en particulier à l'article 107 (1)—et a-t-il consulté les pêcheurs? Sinon, compte-t-il le faire?

L'hon. Martin P. O'Connell (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, il y a eu des consultations exhaustives avec les pêcheurs et le Conseil des pêches. Le comité permanent siège présentement et il a entendu tant les pêcheurs que le Conseil. Je ne suis pas en mesure de dire cet après-midi si les provinces ont été consultées.

• (1500)

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Une question supplémentaire. Le ministre est-il maintenant d'avis qu'il y a une double compétence au sujet des pêcheurs et de la négociation?

L'hon. M. O'Connell: Monsieur l'Orateur, je ne saurais donner un avis juridique sur cette question. En proposant les dispositions du bill, nous avons manifestement attesté de la compétence fédérale et nous avons l'intention de conserver nos positions à moins qu'elles ne soient contestées.

M. l'Orateur: Passons à l'ordre du jour.

M. Nielsen: Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège.